

Motion du 8 septembre 2020 de Mmes et M. Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Matthias Erhardt et Laurence Corpataux: «Genève ville solidaire: information facilitant l'accès aux prestations complémentaires (SPC) et soutien aux personnes isolées ou en situation de précarité afin qu'elles ne renoncent pas aux prestations complémentaires qui leur sont dues».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 9 septembre 2020)

MOTION

Considérant:

- que l'accès aux prestations complémentaires est un droit;
- que la politique d'information initiée par la Ville de Genève est renforcée et effective;
- que de nombreuses personnes n'ont pas la connaissance de ce droit (retraité-e-s, familles, personnes isolées);
- qu'à un certain âge les problèmes de santé et les troubles cognitifs de la personne âgée l'empêchent de faire la demande, quand ce n'est pas un sentiment de honte de devoir «demander la charité»;
- qu'il résulte de ce qui précède qu'un nombre important des personnes ayant droit aux prestations complémentaires (mais qui ne les demandent pas) vit dans la précarité ainsi que l'a attesté une étude de la Haute école de travail social de Genève (HETS) et de la Haute école de santé de Genève (HEdS) datant de 2019;
- que vivre dans la précarité dans ces conditions constitue une injustice sociale indigne de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition tous les moyens pour informer la population des conditions d'obtention des prestations complémentaires;
- de repérer rapidement celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans la précarité faute de percevoir les prestations complémentaires auxquelles ils et elles pourraient avoir droit;
- d'informer ces personnes de leur droit éventuel et de faire en sorte qu'elles soient accompagnées, si nécessaire, de manière adéquate dans les démarches, et ce jusqu'à l'obtention des prestations.